

224C0701
FR0012634822-FS0338

22 mai 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

MAAT PHARMA
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 mai 2024, la société Symbiosis LLC¹ (1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 17 mai 2024, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société MAAT PHARMA et détenir 2 027 702 actions MAAT PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 14,59% du capital des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société MAAT PHARMA³.

¹ Contrôlée au plus niveau par M. Chidozie Ugwumba.

² Sur la base d'un capital composé de 13 897 143 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société MAAT PHARMA du 15 mai 2024.